

Info CGSLB

Les masques doivent devenir obligatoires dans les magasins

Je vous protège, vous me protégez!

Ces derniers mois, nous avons eu des réunions régulières avec la fédération des employeurs et les autres organisations syndicales. Au cours de ces négociations, la santé et le bien-être du personnel des magasins ont toujours été au centre de nos préoccupations.

À chaque fois, les syndicats ont insisté sur le fait que les vendeurs, en raison des multiples contacts avec les clients, courent un risque en faisant leur travail. Nous avons insisté sur le fait que des mesures suffisantes doivent être prises pour protéger efficacement les travailleurs. La question d'imposer aux clients l'obligation de porter un masque lors de leurs achats a été posée. La fédération des employeurs a répondu qu'elle n'avait pas de mandat pour le faire. Chaque fois, leur réponse a été qu'il y avait déjà une protection suffisante.



Protéger le personnel des magasins

Entretemps nous avons constaté dans les magasins et les rues commerçantes qu'il y a des clients qui ne respectent pas la distance de sécurité imposée de 1,5 mètre. Ainsi, le personnel des magasins, le personnel de sécurité, les autres clients et eux-mêmes ont été inutilement exposés à un risque.

Le virologue Marc Van Ranst et l'infectiologue Erika Vlieghe ont souligné l'importance des masques dans les endroits très fréquentés où il est difficile de garder une distance. Le virologue Steven Van Gucht soutient cette idée et préconise également l'obligation de porter un masque buccal lors des achats.

En attendant, le port du masque est déjà obligatoire dans les transports publics et lors des rendez-vous chez le coiffeur.

Mercredi prochain, le Conseil de sécurité nationale se réunira à nouveau. Il est temps que le gouvernement travaille à la protection du personnel des magasins ! Nous espérons que nos ministres tiendront compte des conseils des différents experts et que la décision sera prise de rendre les masques obligatoires lors des achats.



Votre liberté, votre voix

